



Association des Amis de Saint-Jacques-de-Compostelle en Aquitaine

Demande d'adhésion pour l'année :

Première adhésion ☐ Comment nous avez-vous connu ? Internet ☐ Guides ☐ Amis ☐ Refuge ☐

Autres : Forums, réseaux sociaux, flyers, expositions ... Précisez :

Renouvellement d'adhésion ☐Adhérent (e) 1 Civilité : Mr ☐ Mme ☐

Nom :

Prénom :

Né(e) le : Actif (ve) : ☐ Retraité (e) : ☐

Tél :

Mail :

Adhérent (e) 2 Civilité : Mr ☐ Mme ☐

Nom :

Prénom :

Né(e) le : Actif (ve) : ☐ Retraité (e) : ☐

Tél :

Mail :

Adresse postale

N° et voie : Code postal :

Compl. : Ville :

Indiquez votre cotisation et choisissez votre mode de règlement

- de 16 ans 15 € ☐ + de 16 ans 30 € ☐ Couple 45 € ☐Souhaitez-vous faire un don en plus de votre adhésion ? Non ☐ Oui ☐ €En ligne, sur l'application HELLO ASSO ☐Un seul virement au Crédit Agricole Aquitaine ☐Un seul chèque libellé à l'ordre des ☐En espèces, au responsable des adhésions ☐

----- Pour effectuer votre règlement : Cliquez ICI -----

----- FR76 1330 6001 2923 0954 6930 243 -----

Amis de saint-Jacques-de-Compostelle en Aquitaine

----- 4 rue Blanqui 33110 Le Bouscat -----

Pouvez-vous donner un peu de votre temps à votre association ? Non ☐ Oui ☐Accueil des pèlerins en marche : ☐ Accueil et renseignement du public : ☐ Animation d'une activité : ☐Communication ou utilisation des outils de bureautique ou photo / vidéo : ☐ Aide au secrétariat, comptabilité ... : ☐Administration de l'association (Après une année d'adhésion) : ☐ Suggestions de contribution : voir ci-dessous**J'autorise l'association des amis de Saint-Jacques-de-Compostelle en Aquitaine** à utiliser les informations personnelles qui figurent ci-dessus aux seules fins de permettre

- des traitements statistiques et anonymes, des transmissions d'informations réglementaires et / ou informelles liées à la vie de l'association et des recensements pour raisons impérieuses administratives et / ou sanitaires .

Je suis informé (e) :

- que les données ci-dessus seront conservées par l'association tout le temps de mon adhésion, qu'elles ne seront utilisées
- que par les animateurs des activités de l'association et qu'elles ne seront pas communiquées en dehors de celles-ci.
- que mon image peut apparaître sur des photos ou vidéos diffusées aux adhérents ou présentées sur le site web de l'association dans le cadre des activités de l'association
- de la possibilité de faire modifier ou supprimer mes données personnelles recueillies sur le présent formulaire, ainsi que les photos ou vidéos où je suis visible et reconnaissable, sur simple demande écrite au :

Président de l'association des amis de Saint-jacques-de-Compostelle en Aquitaine 4 rue Blanqui 33110 Le Bouscat

Je déclare avoir pris connaissance et accepter le contenu de la charte des marcheurs communiquée page suivante

Rédigé le : A :



CHARTRE des MARCHEURS (Version de mai 2024)

Ce document est indissociable du bulletin d'adhésion, ci joint, page précédente, depuis le 13/12/2024

Chaque adhérent qui participe aux marches organisées par l'association est le bienvenu. Il doit être conscient que sa démarche lui crée des obligations : bonne forme physique, tenue adaptée, respect du groupe, de chacun et de la sécurité. Il doit prendre connaissance de cette charte, la signer et la respecter, sous peine d'exclusion de toutes marches futures.

Les marches s'effectuent sous la responsabilité de l'Association représentée par son Président. Elles sont préparées et organisées par les membres de la Commission Marche qui sont là pour faire respecter la bonne organisation et la sécurité.

Le guide-file est en tête et ne doit pas être dépassé car il connaît l'itinéraire et ses particularités. C'est lui qui donne le tempo et le rythme de la marche.

Des volontaires désignés par l'animateur de la marche **encadrent, sécurisent la colonne** et appliquent les consignes données par l'animateur. **Ils doivent être écoutés et respectés.**

Le serre-file, désigné par le responsable et sous son autorité, ferme la marche. Il signale tout danger venant de l'arrière. Sa vision de tous les marcheurs lui donne l'obligation de maintenir la cohésion et l'unité du groupe.

Chaque marcheur est le 1er responsable de son comportement et de sa sécurité au cours du trajet. Il doit impérativement suivre les consignes qui lui sont données au départ et au cours de la marche, emprunter les bas-côtés, les trottoirs, traverser les axes de circulation sous l'autorité des animateurs et des gilets jaunes fluo « Sécurité Compostelle ».

Il sait qu'il participe à une marche en groupe et devra s'adapter au rythme de la colonne (soit environ 4km/h, variable en fonction du temps, du terrain). Une pause est prévue pour maintenir la cohésion du groupe et s'alimenter. **La personne devant momentanément quitter le groupe devra impérativement laisser son sac à dos à l'endroit du chemin, du côté vers lequel elle s'isole, et aviser quelqu'un du groupe.**

Le marcheur a choisi de s'intégrer dans une marche collective. Il part et il revient avec le groupe. Si pour une raison quelconque, il quitte le groupe ou le rejoint plus tard, il doit en informer le responsable de la marche. **S'il quitte seul le groupe pour raisons personnelles sans l'accord de l'animateur, il sera informé verbalement, devant témoins, que son départ décharge de toute responsabilité l'animateur et l'association.**

Une marche peut être annulée pour des raisons climatiques (alerte météo orange ou rouge, feux, terrains impraticables).

Au cas où un marcheur a un réel problème, il ne doit en aucun cas s'isoler mais doit en aviser un des participant. Les responsables prendront les dispositions nécessaires pour l'assister tout en préservant la sécurité et la cohésion de la colonne.

Le marcheur doit porter sur lui sa carte vitale lors de chaque randonnée ainsi que le numéro de téléphone de la personne à prévenir en cas d'accident. En fonction de ses problèmes de santé, il doit avoir sur lui les médicaments et l'ordonnance qui pourraient lui être utiles.

L'animateur transporte une trousse de secours mais n'est pas habilité à administrer de sa propre initiative un médicament.

Toute marche est et doit rester un plaisir pour chacun. C'est par le respect de ces principes simples de sécurité et de ceux qui les donnent, que chacun contribue à la réussite de ces journées.